

Inscription

Renseignements à l'intention des prestataires de soins de santé

Votre client est candidat à l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario. L'Ordre a reçu une demande de votre client pour l'inscription comme infirmière autorisée ou infirmier autorisé / infirmière auxiliaire autorisée ou infirmier auxiliaire autorisé / infirmière praticienne ou infirmier praticien en Ontario.

Au cours du processus de demande, l'Ordre recevait des renseignements sur l'état ou le trouble physique ou mental de votre client. Ces renseignements concernant l'état physique ou mental ou le trouble de votre client doivent être évalués par l'Ordre afin de déterminer si cela pourrait avoir une incidence sur sa capacité à exercer les soins infirmiers de façon sécuritaire, conformément au *Règlement de l'Ontario 275/94 (général), adopté en vertu de la Loi de 1991 sur les infirmières et infirmiers*.

Tous les candidates et candidats à l'Ordre doivent démontrer leur capacité à satisfaire aux compétences requises pour l'admission à la profession et être capables d'exercer la profession conformément aux normes d'exercice de la profession d'infirmière ou d'infirmier de l'Ordre. L'acquisition des compétences requises pour l'admission à la profession exige certaines compétences et aptitudes. Ces capacités sont appelées Compétences et aptitudes requises. Sept catégories ont été définies comme composantes nécessaires à l'exercice de la profession d'infirmière ou d'infirmier :

1. Cognitive
2. Communication
3. Interpersonnelle
4. Comportementale
5. Psychomotrice
6. Sensorielle
7. Environnementale

Ces catégories représentent des exigences raisonnables et justifiables en matière de compétences et d'aptitudes pour l'exercice de la profession d'infirmière ou d'infirmier de niveau débutant en Ontario. Les compétences et aptitudes requises servent de référence, définissant les exigences pour atteindre la norme minimale nécessaire à la sécurité du public. Pour plus

d'informations, consultez la publication de l'Ordre *Compétences et aptitudes requises pour l'exercice de la profession infirmière en Ontario*, accessible à www.cno.org/documents.

L'Ordre a l'obligation de collaborer avec les membres potentiels en situation de handicap afin de déterminer quelles mesures d'adaptation raisonnables sont nécessaires, le cas échéant, lorsque ces mesures ne compromettent pas la sécurité du public. Afin d'évaluer la demande de votre client, l'Ordre demande des renseignements supplémentaires et mis à jour concernant son état physique ou mental, ou tout trouble dont il est atteint.

Afin d'aider votre client/le candidate ou candidat à fournir des renseignements à jour à l'Ordre, veuillez nous fournir ce qui suit :

- une déclaration concernant l'identification ou le diagnostic de l'état ou trouble physique ou mental précis
- la date approximative à laquelle l'état ou le trouble physique ou mental a été diagnostiqué ou relevé pour la première fois
- un bref historique et une description de l'état ou du trouble physique ou mental
- identification des tests ou protocoles utilisés pour confirmer le diagnostic ou l'identification de l'état, du trouble ou de la situation de handicap
- votre évaluation de l'état de santé actuel et passé de votre client en lien avec son état ou son trouble physique ou mental
- si l'état ou le trouble physique ou mental est pris en charge par un traitement et/ou des médicaments, une description de ce traitement ou de ces médicaments ainsi que des informations indiquant que votre client répond aux médicaments et/ou au traitement
- votre avis concernant l'incidence de l'état ou du trouble physique ou mental de votre client sur sa capacité à démontrer les compétences et aptitudes requises pour exercer la profession infirmière en Ontario, et l'incidence, le cas échéant, sur votre

capacité à exercer la profession d'infirmière ou d'infirmier de manière sécuritaire

- une description de la nature, du type ou de l'étendue des limites ou mesures fonctionnelles passées et/ou actuelles liées à la condition ou au trouble physique ou mental.

Veuillez fournir toute information supplémentaire pertinente concernant l'état ou le trouble physique ou mental de votre client. **Toute la documentation doit être envoyée directement par vous, le prestataire de soins de santé, à l'Ordre.**

Les documents qui ne proviennent pas du prestataire de soins de santé ne seront pas acceptés.

Les renseignements que vous fournissez peuvent être envoyés par courriel à enp@cnomail.org ou par télécopieur au : 416 928-0725 à l'attention de Admissions, Inscriptions

Pour en savoir plus sur les exigences en matière de rapport pour les candidates et les candidats, consultez la section Inscrivez-vous auprès de l'Ordre du site Web de l'OIIIO à <https://cno.org/inscrivez-vous-aupres-de-lordre/criteres-dadmissibilite?l=fr-ca>.

Pour de plus amples renseignements

Communiquez avec l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario à l'adresse suivante :

Courriel : cno@cnomail.org

Par télécopieur : 416 928-6507

Téléphone : 416 928-0900

Sans frais en Ontario : 1 800 387-5526

Site Web : www.cno.org